

Annexe n° 1 : Taux sectoriels et taux majorés
A la délibération 2023/24/2 du 25 mai 2023

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 089-218902401-20230704-ANNEXE_2023_24-AU

Commune de MÂLAY-LE-PETIT

1. Taux sectoriel n°1

Taux : 7.5 %

a) Section(s) où le taux sectoriel s'applique uniformément sur l'ensemble des parcelles* :

Secteur (dénomination)	Préfixe	Section
	000	AA
	000	AB

* Ne pas compléter si le taux ne s'applique pas uniformément sur la ou les sections concernées.

b) Section(s) où le taux sectoriel ne s'applique qu'à certaines parcelles

Le Village	Préfixe	Section	Parcelle
	000	AE	0004
	000	AE	0005
	000	AE	0032

2. Autre taux sectoriel

Les secteurs pour lesquels un autre taux sectoriel est applicable doivent être précisés selon le modèle présenté au 1.



3. Taux majoré

Taux : ... %

a) Section(s) où le taux majoré s'applique uniformément sur l'ensemble des parcelles* :

Secteur (dénomination)	Préfixe	Section
	000	AA

* Ne pas compléter si le taux ne s'applique pas uniformément sur la ou les sections concernées

b) Section(s) où le taux majoré ne s'applique qu'à certaines parcelles

Secteur (dénomination)	Préfixe	Section	Parcelle

Annexe n° 2 : Exonérations

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 089-218902401-20230704-ANNEXE_2023_24-AU

Exonération	Taux d'exonération
Locaux d'habitation et d'hébergement (art. 1635 quater E, 1° du CGI)	%
Locaux financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt (art. 1635 quater E, 2° CGI)	... %
Locaux industriels et à usage artisanal (art. 1635 quater E, 3° du CGI)	... %
Commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m ² (art. 1635 quater E, 4° du CGI)	... %
Immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques (art. 1635 quater E, 5° du CGI)	... %
Abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (art. 1635 quater E, 6° du CGI)	... %
Maisons de santé (art. 1635 quater E, 7° du CGI)	... %